

POLITIQUE SÉCURITÉ

La Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG) filiale du Groupe ERAMET exploite et produit une gamme de minerais de manganèse, agglomérés, silico-manganèse et oxyde de manganèse à partir de son gisement de Moanda (Gabon) pour les industries métallurgiques et chimiques.

L'ambition de COMILOG est de devenir leader mondial sur les marchés du minerai de manganèse par la recherche permanente de l'excellence dans tous les domaines, condition majeure pour maintenir l'entreprise à un niveau de performance répondant aux attentes de ses Parties Intéressées.

COMILOG est convaincu que tout accident peut être évité. Ainsi, pour garantir la Sécurité au travail de toutes les personnes présentes sur les sites et impactées par ses activités, COMILOG a engagé ses équipes dans une culture managériale intégrant les démarches de progrès et d'amélioration continue.

Le système de Management de la Sécurité au travail mis en place par COMILOG vise à maîtriser les risques professionnels, à développer et promouvoir une culture sécurité pour l'ensemble du personnel y compris les Entreprises Extérieures et leurs sous-traitants.

Le respect des consignes et la vigilance partagée, doivent être un souci permanent pour tous les acteurs travaillant au sein ou pour COMILOG.

La Direction Générale et le Comité de Direction veillent à l'exécution de la démarche de la sécurité au travail afin d'atteindre l'objectif commun du zéro accident selon les principes directeurs de management suivants :

La prévention en priorité

- Prévenir les accidents et maladies professionnels par la poursuite de l'évaluation des risques professionnels pour atteindre 100% de couverture ;
- La sécurité est la responsabilité première des managers ;
- Remonter, analyser et résoudre toutes les situations dangereuses et les observations à haut potentiel ;
- Assurer une veille réglementaire et la conformité aux exigences légales et autres exigences applicables à la Sécurité ;
- Communiquer tous les incidents majeurs et mineurs et les presque accidents afin d'en investiguer les causes profondes, les actions correctives et préventives ;
- Se conformer aux exigences du Groupe ERAMET notamment par la vulgarisation de la Charte Sécurité et le déploiement du Système de Management de la Sécurité et des Exigences Essentielles.

Engagement au quotidien

- Pratiquer l'analyse des risques avant chaque intervention et être capable d'arrêter toute activité jugée dangereuse ;
- Appliquer les méthodes de travail et utiliser les équipements d'intervention conformément aux Exigences Essentielles, et aux règles de sécurité ;
- Améliorer les conditions de sécurité au travail des salariés par des visites de chantiers et des installations par les managers pour un meilleur engagement entre le manager et ses équipes ;
- Faire preuve d'exemplarité, de vigilance et de réactivité face aux risques susceptibles d'apparaître ;
- Encourager, reconnaître et soutenir activement l'implication de tous les employés dans l'amélioration des performances sécurité ;

- Appliquer des mesures disciplinaires, au minimum conformes aux normes applicables, aux personnes qui choisissent de ne pas respecter nos règles et politiques en matière de sécurité.

L'implication de chacun

- Former, impliquer, sensibiliser les salariés et les partenaires extérieurs à l'identification des dangers aux procédures, instruction sécurité et faire appliquer les Exigences Essentielles ;
- Chacun est responsable de sa propre sécurité, de celle de ses collaborateurs et de ceux qui les entourent ;
- Chaque personne sur les sites de la COMILOG, par ses actes quotidiens, son professionnalisme, son esprit d'initiative et d'adaptation, est un acteur essentiel de cette politique.

Compte tenu de l'importance de cette démarche au sein de notre entreprise, je m'engage à promouvoir cette politique auprès des différentes parties intéressées, à m'assurer qu'elle soit comprise, mise en œuvre et entretenue ; et surtout à fournir les ressources humaines et financières nécessaires pour l'atteinte de nos objectifs.